

IMPORTANT

Ce formulaire s'adresse aux personnes ou sociétés qui pourraient faire l'objet d'une étude et d'une analyse par le comité de délivrance et de maintien des permis (le « comité ») à la suite d'une déclaration à l'effet qu'elles ont fait cession de leurs biens ou qu'elles sont sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (L.R.C. 1985, c. B-3). Consultez [cet article](#) pour plus de détails.

FAILLITE LIBÉRÉE DEPUIS 10 ANS ET PLUS

Veillez remplir le présent formulaire **pour chacune de vos faillites**, le cas échéant.

FAILLITE NON LIBÉRÉE OU LIBÉRÉE DEPUIS MOINS DE 10 ANS

Veillez remplir le présent formulaire **pour chacune de vos faillites**, le cas échéant, et fournir les documents suivants :

Avis de la faillite (formulaire 68, 69 ou 70);

Bilan – Faillite ou proposition commerciale ou non commerciale (formulaire 78 ou 79);

État mensuel des revenus et dépenses du failli (formulaire 65);

Rapport du syndic (formulaire 82 ou 83);

Préavis d'opposition à la libération du failli (formulaire 80);

Toutes demandes ou requêtes déposées dans le cadre du dossier de cour;

Registre des réclamations à la faillite;

Tous les jugements;

Certificat de libération (formulaire 84), jugement de libération ou tout document attestant de votre libération;

Tout autre formulaire ou document lié à votre faillite (pièces déposées au dossier de cour au soutien des demandes ou requêtes, notes sténographiques déposées au dossier de cour, requête en opposition et décision, requête pour être autorisé à poursuivre malgré la faillite et décision, tout autre décision ou document pertinent).

Si vous n'avez plus les documents en votre possession, veuillez vous adresser auprès du surintendant des faillites. Pour tout document ayant été détruit ou qui n'est plus disponible, veuillez fournir un écrit à cet effet de la part de votre syndic de faillite ou du surintendant des faillites. Veuillez transmettre sans délai toute nouvelle information ou tout nouveau document liés à votre faillite.

Vous devez fournir tous les documents et renseignements demandés, sauf s'ils sont déjà en possession de l'OACIQ, à défaut de quoi votre demande de délivrance ne sera pas traitée ou, le cas échéant, suivant une mise à jour des vos renseignements, votre permis sera suspendu. Au besoin, vous pouvez annexer une feuille pour compléter vos réponses. Prenez note que vous êtes responsable des réponses contenues dans cette déclaration, même si elle a été remplie par une autre personne. Toute fausse représentation entraînera la révocation du permis.

IL EST IMPORTANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE LISIBLEMENT. Dans l'éventualité où votre dossier est soumis au comité de délivrance et de maintien des permis, ce dernier prendra connaissance de l'ensemble de la documentation, dont les réponses fournies au présent formulaire, lesquelles constituent des observations. Sachez que vous serez informé de la date à laquelle votre dossier sera étudié par le comité de délivrance et de maintien des permis et que vous aurez l'occasion de lui faire part de vos observations.

SECTION I – IDENTIFICATION

M. **Mme** **Numéro de dossier ou de permis:**

Nom:

NOM PRÉNOM

Adresse:

NUMÉRO RUE APPARTEMENT

MUNICIPALITÉ PROVINCE CODE POSTAL

IND. RÉG. N° DE TÉLÉPHONE IND. RÉG. N° DE CELLULAIRE

Adresse de courrier électronique: _____

SECTION II – DÉCLARATIONS

1. Détails relatifs à la faillite :

Numéro du dossier de la faillite:

Date de la faillite:
JOUR MOIS ANNÉE

2. Veuillez détailler les causes et les circonstances vous ayant mené à la faillite :

3. Y a-t-il eu une proposition de consommateur en lien avec cette faillite?

Oui Non

Si c'est le cas, veuillez fournir les documents suivants :

Avis de la proposition de consommateur (formulaire 49);

État mensuel des revenus et des dépenses (formulaire 65);

Bilan (formulaire 79);

Proposition de consommateur (formulaire 47).

4. Cette faillite est-elle reliée aux activités de courtage immobilier?

Oui Non

Expliquez pourquoi cette faillite est-elle ou n'est pas reliée aux activités de courtage immobilier.

5. Expliquez pourquoi la protection du public ne serait pas compromise par votre situation si vous deviez exercer des activités de courtage immobilier.

6. Quelle était la provenance de vos revenus au moment de votre faillite?

SECTION II – DÉCLARATIONS (suite)

7. Quelles sont la provenance et la nature de toutes les créances figurant au bilan relatif à la faillite ?

8. Y a-t-il des dettes fiscales, notamment des taxes impayées (TPS ou TVQ)?

Oui Non *Si oui, à combien se chiffre le montant des taxes dues?*

9. Est-ce qu'il y a des individus impliqués à titre de créancier dans votre faillite ?

Oui Non *Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de vos créanciers et la nature de vos liens avec ces personnes.*

10. Des intervenants du domaine du courtage immobilier ont-ils été impliqués dans votre faillite en tant que créanciers ?
(Ex. : client, autre courtier immobilier, dirigeant d'agence ou agence immobilière)

Oui Non *Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de vos créanciers et la nature de vos liens avec ces personnes ou sociétés.*

11. Y a-t-il eu ou y a-t-il présentement une ou des oppositions à votre libération ou préavis d'opposition ?

Oui Non *Si c'est le cas, pour quels motifs?*

12. Y a-t-il eu ou y a-t-il présentement des procédures afin qu'un créancier soit autorisé à vous poursuivre, malgré la faillite ?

Oui Non *Si c'est le cas, pour quels motifs?*

13. Si vous avez répondu « Oui » à la question précédente, la requête a-t-elle été accordée ?

Oui Non

14. Si vous n'êtes pas encore libéré, quelle est la date prévue de votre libération ?

JOUR	MOIS	ANNÉE												

15. Quelles sont les conditions liées à votre libération, le cas échéant ?

SECTION II – DÉCLARATIONS (suite)

16. Malgré votre libération, existe-t-il des dettes pour lesquelles vous n'êtes pas libéré, notamment en application de l'article 178 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*?

Oui Non *Dans l'affirmative, quelles sont-elles?*

17. Avez-vous été administrateur ou dirigeant d'une compagnie qui a déjà fait faillite?

Oui Non

18. Depuis votre faillite, avez-vous pris des mesures afin de réhabiliter votre situation financière?

Oui Non *Si oui, lesquelles ou si non, pourquoi?*

19. Étiez-vous titulaire d'un permis de l'OACIQ au moment de votre faillite?

Oui Non

20. Si vous êtes titulaire d'un permis délivré par l'OACIQ, l'article 10 du *Règlement sur les permis de courtier et d'agence* prévoit que vous devez transmettre sans délai à l'OACIQ toute modification à un renseignement ou document requis par la *Loi sur le courtage immobilier* ou ce règlement. Ainsi, si votre faillite date de plus de quelques jours, pourquoi n'en n'avez-vous pas informé l'OACIQ?

21. Le cas échéant, expliquez la raison pour laquelle vous avez fait faillite plus d'une fois :

SECTION III – CONSENTEMENT, DÉCLARATION ET SIGNATURE

! CONSENTEMENT À LA CUEILLETTE, À L'UTILISATION ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'OACIQ traite de façon confidentielle les renseignements qu'il recueille conformément aux dispositions des lois applicables et à ses politiques relatives à la gouvernance des renseignements personnels. L'OACIQ recueille vos renseignements personnels par le biais du présent formulaire. Ces renseignements sont nécessaires et ils seront utilisés aux fins suivantes :

- Vérification de votre identité.
- Traitement de votre dossier pour la délivrance ou le maintien du permis de l'OACIQ afin de s'assurer que votre candidature répond aux conditions prévues par la réglementation.
- Vérification de vos antécédents.
- Tenue du Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

Le cas échéant, vos renseignements personnels peuvent être utilisés par l'OACIQ aux fins de la surveillance de votre pratique par les membres du personnel de l'OACIQ ou les membres des comités de l'OACIQ dont les fonctions le requièrent.

Aux fins de vérification de vos antécédents, l'OACIQ peut communiquer vos renseignements personnels aux entreprises spécialisées en vérification d'antécédents.

Dans certains cas prévus par la loi, vos renseignements personnels peuvent être utilisés à d'autres fins que celles décrites ci-dessus ou communiqués à des tiers sans votre consentement.

Droit d'accès et de rectification

Sous certaines réserves, la loi vous reconnaît le droit d'avoir accès à vos renseignements personnels. Vous pouvez requérir la rectification de votre renseignement personnel détenu par l'OACIQ s'il est inexact, incomplet ou équivoque, ou si sa cueillette, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la loi.

Conséquences de refus

La présente cueillette de vos renseignements personnels est nécessaire aux fins du traitement de votre demande de délivrance de permis de l'OACIQ. Dans le cas où vous retirerez votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels, l'OACIQ ne pourra pas recevoir ou traiter votre demande.

Consentement

JE CONFIRME avoir lu et compris l'information relative à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels. **Je consens à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels.**

JE DÉCLARE que tous les renseignements contenus au présent formulaire sont exacts et je comprends que toute fausse représentation entrainera la révocation de mon permis. J'autorise les tiers à communiquer à l'OACIQ, de même qu'à toute personne qu'il pourrait mandater, des renseignements personnels concernant mes antécédents judiciaires. **Je m'engage à informer sans délai l'OACIQ de tout changement à ces renseignements.**

X

SIGNATURE

Date :

JOUR	MOIS	ANNÉE		

Veillez signer le formulaire APRÈS avoir rempli TOUTES les sections.

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2

Tél. : 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • Téléc. : 450 676-3513 • certification@oaciq.com • oaciq.com